

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 08 FÉVRIER, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 31 JANVIER 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

**Présents:**

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLECH, M. TROTIN, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINOT, Mme CHANCERELLE, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI.

**Excusés représentés:**

Mme GENOVESI (pouvoir à Mme MAYET), Mme DEMBLON-POLLET (pouvoir à M. LE CLECH), M. GUINÉE (pouvoir à M. TEMGHARI), M. MORIN (pouvoir à M. GABRIEL), Mme DE POIX (pouvoir à M. RUFFAT), M. PERRIN (pouvoir à M. TABIT), M. RAKOTOANOSY (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N° 2 - Décisions municipales prises par le Maire en application des articles L.2122-22 du CGCT.**

Le Maire demande aux membres de l'Assemblée délibérante de prendre acte des décisions qui ont été prises dans l'intervalle des deux séances du Conseil municipal.

Invité à en délibérer,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 2 février 2023 ;

PREND ACTE des décisions prises par le Maire dans l'intervalle des deux séances du Conseil municipal.

N° 2022/254 - Acte modificatif n°1 au contrat relatif aux travaux de fontainerie conclu avec CCA PERROT, portant diverses modifications.

- *Modification des fondations et de la géométrie de la cascade pour une plus-value globale de 54 209,94 € HT (65 051,928€ TTC) décomposée comme suit :*
  - *Plus-value pour réalisation de micro-pieux (raison géotechnique) : 53 936,50€ HT*
  - *Plus-value pour augmentation de la taille des pierres de la cascade par modification de la géométrie pour marches de hauteur 30cm : 14 561,18€ HT*
  - *Moins-value pour terrassements moins profonds : 14 287,74€ HT*
- *Modification des équipements de la fontaine pour une plus-value globale de 1 393,90€ HT (1672,68€ TTC) décomposée comme suit :*
  - *Moins-value pour la suppression de la porte métallique : 1500€ HT*
  - *Moins-value pour la suppression de l'acoustique : 5 500€ HT*
  - *Moins-value pour la suppression de la crépine auto nettoyante : 3 591,10€ HT*
  - *Moins-value pour la suppression des siphons des marches : 490€ HT*
  - *Moins-value pour la suppression des rubans LED des marches : 1 925€ HT*
  - *Plus-value pour la réalisation d'une Nourrice sous le bassin haut Dn100 avec des rampes en DN80 et 8 piquages en Dn40 : 9 700€ HT*
  - *Plus-value pour mise en place de 8 jets 15-20T y compris vanne de réglages : 2 000€ HT*
  - *Plus-value pour la mise en place de 2 canalisations aspiration DN150 : 2 700€ HT ;*

N° 2022/255 - Approbation de l'acte modificatif n°1 au contrat n°20117 relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du parc cardinal.

*Prolongation de 2 mois de la de la phase direction de l'exécution des travaux entraînant une plus-value globale de 13 200€HT soit 15 840€TTC*

N° 2022/256 - Approbation de la mise à disposition au profit de la Société du Grand Paris de parcelles non bâties situées 81 rue Galliéni à Rueil-Malmaison destinées à servir d'emprises de chantier durant les travaux du Grand Paris Express.

*Montant de la redevance forfaitaire : 42 570€ pour une durée de 5 ans*

N° 2022/257 - Bail dérogatoire de courte durée à intervenir avec la société VELO CONSEILS aux fins de mise à disposition d'un local communal sis 1bis rue de Maurepas à Rueil-Malmaison.

*Montant de la redevance annuelle: 32 546,40 € T.T.C pour une durée de 2 ans*

N° 2022/258 - Conclusion d'une convention d'occupation temporaire d'une emprise de terrain cadastrée section AB n°306 appartenant à la société Bouygues immobilier.

*Occupation consentie à titre gratuit, la Ville souhaite pouvoir intervenir sur l'emprise mise à disposition pour y réaliser des travaux de voirie.*

N° 2022/259 - Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour la réhabilitation / extension du site "Pavillon Galliéni" et le déploiement d'un outil culturel

"Microfolie - Danse".

*Le coût prévisionnel du projet est estimé à 3 801 042,50 € HT, soit 4 561 251 € TTC*

N° 2022/260 - Convention d'occupation précaire en sous location à conclure avec Madame Amal CHERFAOUI pour la mise à disposition d'un local situé au 10, rue de la Libération dans le cadre d'une boutique éphémère.

*Montant : 200,00 € T.T.C pour la période du 14 au 28 novembre 2022*

N° 2022/261 - Convention d'occupation précaire en sous-location à conclure avec Madame Marie-Noële CHAPELLE, pour la mise à disposition d'un local situé au 2, passage Schneider à Rueil-Malmaison dans le cadre d'une boutique éphémère.

*Montant : 31,11 € T.T.C. pour la période du 19 au 26 décembre 2022*

N° 2022/262 - Convention d'occupation précaire en sous-location à conclure avec Madame Virginie NOMINE, pour la mise à disposition d'un local situé au 2, passage Schneider à Rueil-Malmaison dans le cadre d'une boutique éphémère.

*Montant : 31,11 € T.T.C. pour la période du 19 au 26 décembre 2022*

N° 2022/263 - Convention d'occupation précaire en sous-location à conclure avec Madame Ghislène JOLIVET, pour la mise à disposition d'un local situé au 2, passage Schneider à Rueil-Malmaison dans le cadre d'une boutique éphémère.

*Montant : 31,11 € T.T.C pour la période du 19 au 26 décembre 2022*

N° 2022/264 - Convention d'occupation précaire en sous-location à conclure avec Madame Marylène DUCROS, pour la mise à disposition d'un local situé au 2, passage Schneider à Rueil-Malmaison dans le cadre d'une boutique éphémère.

*Montant : 279,99 € T.T.C. pour la période du 28 novembre au 19 décembre 2022*

N° 2022/265 - Convention d'occupation précaire à conclure avec les Sociétés FRANCE TRAVAUX et PARENAGE aux fins de mise à disposition d'un terrain communal sis rue Léon Hourlier à Rueil Malmaison.

*Montant de la redevance annuelle: 1 200,00 € T.T.C. Les Sociétés souhaitent disposer de ce terrain en vue d'y installer leur base vie à proximité des chantiers récurrents et de faciliter les interventions urgentes sur la voirie ;*

N° 2022/266 - Convention d'occupation précaire en sous location à conclure avec Madame Sigourney BURRELL pour la mise à disposition d'un local situé au 10, rue de la Libération à Rueil-Malmaison dans le cadre d'une boutique éphémère.

*Montant : 200,00 € T.T.C. pour la période du 28 novembre 2022 au 12 décembre 2022*

N° 2022/267 - Convention d'occupation précaire en sous location à conclure avec Madame Patricia SIMONNOT pour la mise à disposition d'un local situé au 10, rue de la Libération à Rueil-Malmaison dans le cadre d'une boutique éphémère.

*Montant : 200,00 € T.T.C. pour la période du 28 novembre 2022 au 12 décembre 2022*

N° 2022/268 - Convention d'occupation précaire en sous-location à conclure avec Madame Chloé D'HEUCQUEVILLE pour la mise à disposition d'un local situé au 10, rue de la Libération à Rueil-Malmaison dans le cadre d'une boutique éphémère.

*Montant : 200,00 € T.T.C. pour la période du 28 novembre 2022 au 12 décembre 2022*

N° 2022/269 - Dépôt de plainte contre X pour incendie criminel.

*Incendie qui a eu lieu au centre RIBER dans la nuit du samedi 10 au dimanche 11 décembre 2022 et la nuit du mardi 13 au mercredi 14 décembre 2022.*

N° 2022/270 - Approbation d'un contrat de prestation de services avec la Société Combo Finances relatif à l'étude et l'optimisation de financements et emprunts.

*La rémunération correspondra à la moitié de l'économie réalisée sur les 2 premières années du prêt, dans une limite de 40 000 €.*

*Ce contrat n'a pas généré de coût en 2022.*

N° 2022/271 - Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 9 500 000 € auprès de la Banque Postale dans le cadre du financement du budget 2022.

*Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.24 %*

*Durée d'amortissement : 15 ans*

N° 2022/272 - Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 3 250 000 € auprès de la Caisse d'Epargne dans le cadre du financement du budget 2022.

*Taux d'intérêt annuel : livret A + marge de 0.45%*

*Durée d'amortissement : 15 ans*

N° 2022/273 - Bail à intervenir entre la Commune et l'Etat relatif à la mise à disposition au profit de l'Inspection Académique d'un pavillon communal situé 13, rue Cramail à Rueil-Malmaison.

*Montant de la redevance annuelle : 20 000,00 € T.T.C.*

N° 2022/274 - Convention d'occupation précaire en sous-location à conclure avec Madame Florence JOLY pour la mise à disposition d'un local situé au 10, rue de la Libération à Rueil-Malmaison dans le cadre d'une boutique éphémère.

*Montant : 200,00 € T.T.C pour la période du 12 décembre au 26 décembre 2022.*

N° 2022/275 - Convention d'occupation précaire en sous-location à conclure avec Madame Sophie PORTIER pour la mise à disposition d'un local situé au 10, rue de la Libération à Rueil-Malmaison dans le cadre d'une boutique éphémère.

*Montant : 200,00 € T.T.C pour la période du 12 décembre au 26 décembre 2022.*

N° 2022/276 - Convention d'occupation précaire en sous-location à conclure avec Madame Sylvie FAVEL pour la mise à disposition d'un local situé au 10, rue de la Libération à Rueil-Malmaison dans le cadre d'une boutique éphémère.

*Montant : 200,00 € T.T.C pour la période du 12 décembre au 26 décembre 2022.*

N° 2022/277 - Convention d'occupation précaire en sous-location à conclure avec Madame Valérie QUENNESSON pour la mise à disposition d'un local situé au 10, rue de la Libération à Rueil-Malmaison dans le cadre d'une boutique éphémère.

*Montant : 200,00 € T.T.C pour la période du 12 décembre au 26 décembre 2022.*

N° 2022/278 - Convention d'occupation précaire en sous-location à conclure avec Madame Frédérique LETINAUD pour la mise à disposition d'un local situé au 10, rue de la Libération à Rueil-Malmaison dans le cadre d'une boutique éphémère.

*Montant : 200,00 € T.T.C pour la période du 12 décembre au 26 décembre 2022.*

N° 2022/279 - Convention d'occupation précaire en sous-location à conclure avec Madame Sophie PLANTE pour la mise à disposition d'un local situé au 10, rue de la Libération à Rueil-Malmaison dans le cadre d'une boutique éphémère.

*Montant : 200,00 € T.T.C pour la période du 12 décembre au 26 décembre 2022.*

N° 2022/280 - Convention d'occupation précaire en sous-location à conclure avec Monsieur

Thomas CASTILLO pour la mise à disposition d'un chalet situé Place de l'Eglise à Rueil-Malmaison dans le cadre des festivités de Noël.

*Montant : 50,00 € T.T.C par jour du 9 au 24 décembre 2022.*

N° 2022/281 - Convention d'occupation précaire en sous-location à conclure avec Monsieur Fadi SALAME pour la mise à disposition d'un chalet situé Place de l'Eglise à Rueil-Malmaison dans le cadre des festivités de Noël.

*Montant : 50,00 € T.T.C par jour du 9 au 24 décembre 2022.*

N° 2022/282 - Convention d'occupation précaire en sous-location à conclure avec Madame Marie MALLET pour la mise à disposition d'un chalet situé Place de l'Eglise à Rueil-Malmaison dans le cadre des festivités de Noël.

*Montant : 50,00 € T.T.C par jour du 9 au 24 décembre 2022.*

N° 2022/283 - Convention d'occupation précaire en sous-location à conclure avec Monsieur Michael POIRIER pour la mise à disposition d'un chalet situé Place de l'Eglise à Rueil-Malmaison dans le cadre des festivités de Noël.

*Montant : 50,00 € T.T.C par jour du 9 au 24 décembre 2022.*

N° 2022/284 - Convention d'occupation précaire en sous-location à conclure avec Madame Louissette CHEBILI pour la mise à disposition d'un chalet situé Place de l'Eglise à Rueil-Malmaison dans le cadre des festivités de Noël.

*Montant : 50,00 € T.T.C par jour du 9 au 24 décembre 2022.*

N° 2022/285 - Convention d'occupation précaire en sous-location à conclure avec Madame Laurence RIBIERE pour la mise à disposition d'un chalet situé Place de l'Eglise à Rueil-Malmaison dans le cadre des festivités de Noël.

*Montant : 50,00 € T.T.C par jour du 17 au 24 décembre 2022.*

N° 2022/286 - Convention d'occupation précaire en sous-location à conclure avec Madame Gladys HENRY pour la mise à disposition d'un chalet situé Place de l'Eglise à Rueil-Malmaison dans le cadre des festivités de Noël.

*Montant : 50,00 € T.T.C par jour du 9 au 24 décembre 2022.*

N° 2022/287 - Convention d'occupation précaire en sous-location à conclure avec Madame Céline HARIKA pour la mise à disposition d'un chalet situé Place de l'Eglise à Rueil-Malmaison dans le cadre des festivités de Noël.

*Montant : 50,00 € T.T.C par jour du 17 au 24 décembre 2022.*

N° 2022/288 - Convention d'occupation précaire en sous-location à conclure avec Monsieur Alain VILCOQ pour la mise à disposition d'un chalet situé Place de l'Eglise à Rueil-Malmaison dans le cadre des festivités de Noël.

*Montant : 50,00 € T.T.C par jour du 9 au 24 décembre 2022.*

N° 2022/289 - Dépôt de plainte contre X.

*Suite aux propos diffamatoires tenus sur Facebook, au sein du groupe de discussion public intitulé « Groupe de Rueil-Malmaison ».*

N° 2022/290 -Prestation de service pour la restauration des agents municipaux du lundi 26 décembre au vendredi 30 décembre 2022 inclus.

*Montant : 6 000,00 € T.T.C suite à la fermeture du restaurant du lundi 26 au 30 décembre.*

N° 2022/291 - Retrait de la décision municipale n° 2022/226 portant exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de 9 parkings doubles en sous-sol d'une copropriété située 30-46 avenue Paul Doumer à Rueil-Malmaison.

N° 2022/292 - Convention d'occupation précaire à conclure avec la SCCV FTB LEROXAM POMPIDOU LA CHAPELLE aux fins de mise à disposition d'un terrain situé 105 avenue du Président Pompidou à Rueil-Malmaison.

*Montant de la redevance mensuelle : 1 080,00 € T.T.C pour y installer une bulle de vente dans le cadre de la commercialisation d'un programme immobilier 97 à 105 avenue du Président Pompidou et 5 à 9 rue de la Chapelle.*

N° 2022/293 - Approbation de l'acte modificatif n°1 relatif au contrat n°20105 relatif à la fourniture, la livraison et l'organisation de banquets assis.

*La société sollicite une augmentation des prix de 5,4% en application de la formule de révision annuelle telle que définie à l'article 6.3 du cahier des Clauses Particulières.*

N° 2022/294 - Approbation de l'acte modificatif n°1 au contrat n°21055 conclu avec QUALICONSULT EXPLOITATION SAS, visant à ajouter quatre prestations de contrôle annuel d'appareils de levage au bordereau des prix unitaires.

*Montant : 576,00 € T.T.C.*

N° 2022/295 - Approbation de l'acte modificatif n°1 au contrat n°21133 relatif aux prestations d'assurance "Dommages aux biens et risques annexes - Contrat de 1ère ligne", conclu avec SMACL portant sur la correction d'une erreur matérielle.

*Il s'agit de supprimer la mention « dégâts des eaux » du titre de la réserve*

N° 2022/296 - Contrat à conclure avec C.E.F.D. pour l'entretien préventif et le contrôle de sécurité pour le massicot Polar 78 E LA n°6761713 de l'Imprimerie municipale.

*Montant forfaitaire annuel : 840,00 € T.T.C.*

N° 2022/297 - Contrats à conclure avec les sociétés LES EXTRAITS SECS, DECITRE (mandataire du groupement constitué avec FURET DU NORD), DÉDICACES, L'OISEAU LYRE, COLIBRIJE (mandataire du groupement constitué avec CHANTELIVRE), BD NET, ABRAKADABRA, L.M.I., GAMNECY, COLACO et PRENAX pour la fourniture de livres et de divers documents pour le réseau de lecture publique et autres services municipaux (11 lots).

- *Lot n°1 : Ouvrages de grande diffusion pour adultes sur 4 ans 90 000,00 € T.T.C : société LES EXTRAITS ;*
- *Lot n°2 : Ouvrages de documentation générale pour adultes et ouvrages en grands caractères sur 4 ans : 75 000,00 € T.T.C. société DECITRE ;*
- *Lot n°3 : Ouvrages de littérature générale pour adultes, sur 4 ans : 90 000,00 € T.T.C. société DEDICACES ;*
- *Lot n°4 : Ouvrages de grande diffusion pour la jeunesse sur 4 ans : 65 000,00 € T.T.C. société L'OISEAU LYRE ;*
- *Lot n°5 : Ouvrages de littérature et de documentation générale pour la jeunesse sur 4 ans : 45 000,00 € T.T.C. société COLIBRIJE;*
- *Lot n°6 : Bandes dessinées adultes et jeunes sur 4 ans : 30 000,00 € T.T.C. société BD NET ;*
  
- *Lot n°7 : Livres en langues étrangères adultes et jeunesse sur 4 ans : 12 000,00 € T.T.C. société ABRAKADABRA ;*

- Lot n°8 : Partitions musicales sur 4 ans : 35 000,00 € T.T.C. société LMI (Librairie Musicale Internationale) ;
- Lot n°9 : Documents sonores (CD) et ouvrages enregistrés adultes et jeunesse sur 4 ans : 54 000,00 € T.T.C. société GAMNECY ;
- Lot n°10 : DVD documentaires et de fiction adultes et jeunesse sur 4 ans : 122 000,00 € T.T.C. société COLACO ;
- Lot n° 11 : Abonnements fonds général et presse spécialisée sur 4 ans : 200 000,00 € T.T.C. société PRENAX.

N° 2022/298 - Contrat n°22235 à conclure avec la compagnie HELVETIC COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCE relatif à l'assurance dommages aux biens et risques annexes contrat de 2ème ligne.

*Montant : 108 354,60 € T.T.C.*

N° 2022/299 - Contrat n°22067 à conclure avec S.T.R.S. pour l'infogérance et la maintenance préventive de la base de données ORACLE.

*Montant forfaitaire annuel de la maintenance : 5 760,00 € T.T.C.*

*Montant pour 10 tickets d'une heure DBA : 1 440,00 € T.T.C.*

*Montant prestation ponctuelle forfaitaire : 960,00 € T.T.C.*

N° 2022/300 - Contrat n°22262 à conclure avec A.C.I. pour la Maintenance du logiciel RELAIS'SOFT relatif à la gestion des assistantes parentales.

*Montant forfaitaire annuel : 1 368,00 € T.T.C*



**Patrick OLLIER**  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 16 février 2023

N° identifiant : 092-219200631-20230208-lmc143360-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 16 février 2023